

CATLLAR



Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le

DEPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES
ID : 066-216600452-20260723-067_2026-BF



Mairie de CATLLAR

Tel. : 04 68 964 964 - accueil@catllar.fr

DECISION DU MAIRE N° 071B_2026 – FONGIBILITE DES CREDITS – BUDGET PRINCIPAL

Décision budgétaire portant virement de crédits – Section d'Investissement

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5217-10-6,

Vu la délibération du conseil municipal du 13/04/2026 approuvant le budget primitif principal 2026 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% en fonctionnement et en investissement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits sur le budget principal 2026 de la commune en section d'investissement,

DECIDE

Article 1 : D'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget principal 2026 en section d'investissement :

- Article 2135 – Opération 202604 « Rénovation de la salle des fêtes » : - 3 000 €
- Article 2152 – Opération 202607 « Sécurisation de voirie » : + 3 000 €

Article 2 : Le secrétaire général de mairie et le comptable public sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Catllar le 23 juillet 2026,

Le Maire,

Gérald BARJAVEL.

